

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE687

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 10, supprimer les mots :

« Dans l'objectif de triple performance économique, sociale et environnementale, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique d'orientation des productions et d'organisation des marchés doit veiller à la cohérence des actions menées, sans exclure les productions jugées insuffisamment « performantes » au niveau environnemental. A défaut, c'est une agriculture à deux vitesses qui va se profiler avec au final, un affaiblissement de la production française dans son ensemble.